

FO Journée internationale des droits des femmes

Energie Pour TOUTES : droits, égalité et indépendance!

Ensemble, nous pouvons être la génération qui comblera le fossé pour parvenir à l'égalité des sexes.

Le 8 mars a été officialisé par l'ONU en 1977 comme «journée internationale des Femmes». Chacun peut se féliciter de cette décision tant la situation des Femmes au niveau international est inacceptable à différents niveaux, selon les pays et du fait des discriminations qu'elles subissent.



Le thème de cette année «**Pour toutes les femmes et les filles : droits, égalité et autonomisation!**» appelle à des actions qui peuvent libérer les chances, le pouvoir et l'égalité des droits pour toutes les femmes, et augurer d'un avenir où personne ne sera laissé de côté. L'autonomisation de la prochaine génération, à savoir les jeunes filles, est au cœur de cette vision qui consiste à leur donner les moyens d'être les catalyseurs d'un changement durable.

L'autonomisation des femmes est un élément indispensable pour réduire et prévenir toutes formes de violence car elle leur permet de reprendre le contrôle de leur vie et de se libérer des situations dangereuses.

Aujourd'hui en France :

- Une femme sur six est ou sera victime de violences au cours de sa vie
- Une très grande majorité d'entre elles sont salariées
- Plus de $\frac{3}{4}$ des victimes habitent encore avec l'auteur de ces violences
- 10 % des victimes sont des hommes

FO Énergie lutte contre toutes les formes de violence au travail, mais également pour la prise en compte des violences conjugales et/ou intrafamiliales dans les entreprises en permettant le développant notamment des dispositifs d'orientation, d'accompagnement et de maintien dans l'emploi pour les salariés victimes.

L'égalité professionnelle au sein des entreprises est une vraie richesse, elle doit être une priorité! Chaque pas fait progresser les entreprises en termes de cohésion sociale, d'efficacité et de performance durable.

FO Énergie s'engage pleinement pour une véritable égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et cela nécessite un changement profond et durable des mentalités!

En France, les femmes sont payées en moyenne 24 % de moins que les hommes, principalement, à cause de métiers moins valorisés et plus souvent à temps partiel.

Dans la Branche des IEG, des avancées positives sont indéniables, mais des écarts persistent et doivent être résorbés. Ainsi, 12 % des femmes travaillent à temps partiel, tandis que cette part est de 3 % chez les hommes. Bien que l'attribution des augmentations et promotions annuelles respecte une répartition égalitaire entre les femmes et les hommes, des différences notables apparaissent en matière de primes et d'indemnités pour des mêmes métiers!

Pour vos représentants FO Énergie, le 8 mars, mais le reste de l'année également, est la Journée internationale des droits des femmes afin que leurs droits soient respectés en combattant par notre engagement l'ensemble des discriminations auxquelles elles sont confrontées.

